



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000632

Séance du mardi 21 octobre 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU (jusqu'au rapport 0.2) puis de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS (à partir du rapport 1.1.1) **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.7) **Besançon :** Hayatte AKODAD (à partir du rapport 1.1.7), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Catherine BALLOT, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.7 et jusqu'au rapport 4.5), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.7), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 0.3), Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (à partir du rapport 0.3), Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Christophe LIME (à partir du rapport 0.3), Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.7), Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.1.7), Carine MICHEL, Franck MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 1.1.10), Jean ROSSELOT (à partir du rapport 0.3), Jean-Claude ROY (à partir du rapport 0.3), Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.7), Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du rapport 0.3) **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.7) (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT à partir du rapport 1.1.8) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 4.5), Gilbert GAVIGNET (jusqu'au rapport 4.5) **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL (à partir du rapport 0.3), Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD (jusqu'au rapport 4.3) **La Vèze :** Jacques CURTY (jusqu'au rapport 1.2.3) **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX à partir du rapport 0.3) **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (jusqu'au rapport 2.8) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 1.1.10), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 8.1) **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, M. Jean-Michel FAIVRE **Pugy :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire Arcier :** Patrick RACINE (jusqu'au rapport 2.8) **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1) **Vorges les Pins :** Charles BATISTE (représenté par Patrick VERDIER)

Etaient absents : **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Besançon :** Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Cyril DEVESA, Fanny GERDIL, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Jacques MARIOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Larnod :** Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Torpes :** Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Nicolas GUILLEMET

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI, G. VERRO, F. BRANGET, C. DEVESA, A. GHEZALI, L. HAKKAR, J.-S. LEUBA, D. POISSENOT (à partir du rapport 1.1.11), B. RONZI, J. SCHIRRER (à partir du rapport 3.8)

Mandataires : Y. GUYEN, A. BAVEREL, J. ROSSELOT, N. GUILLEMET, F. ALLEMANN, N. WEINMAN, N. BODIN, V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.11), F. FELLMANN, M-N SCHOELLER (à partir du rapport 3.8)

Objet : **Projet de création de l'aire d'accueil de Saône**

Projet de création de l'aire d'accueil de Saône

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Inscription budgétaire	
AP/CP 04.2 Création d'aires d'accueil des gens du voyage	CP 2008 : 649 217,00 € Montant de l'opération : 251 634,54 €

Résumé :

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Schéma d'accueil des gens du voyage signé le 30 juin 2004, le Grand Besançon propose la réalisation de l'aire de Saône d'une capacité de 5 emplacements. Le coût global de cet équipement, comprenant les travaux de viabilisation réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, est de 251 634,54 € TTC.

I. Contexte

Le Conseil de Communauté du Grand Besançon, lors de sa séance du 10 octobre 2003, s'est engagé à déclarer d'intérêt communautaire les aires d'accueil identifiées dans le Schéma Départemental signé le 30 juin 2004 par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil général du Doubs ainsi qu'à en assurer la maîtrise d'ouvrage.

Le Schéma prévoyait les équipements suivants :

- Mise aux normes de l'aire de la Malcombe (20 emplacements soit 40 places) et réalisation d'une seconde aire de 20 emplacements,
- Réalisation de 4 aires périphériques de 5 emplacements (ou 10 places) à Mamirolle, Pirey, Saône et Grandfontaine,
- Réalisation d'un terrain de grand passage à Thise,
- Réalisation préconisée de 14 terrains familiaux et/ou habitat adapté,

Au 31 juillet 2008, l'aire de la Malcombe est réhabilitée, l'aire de Mamirolle est ouverte au public depuis décembre 2007 alors que l'équipement situé à Pirey est en cours de réalisation. Enfin, le terrain de grand passage de Thise est opérationnel depuis l'année 2006.

Par ailleurs, au vu de la modification structurelle de la demande des familles, le Grand Besançon a sollicité dès l'année 2007 Monsieur le Préfet pour demander une révision du Schéma départemental visant à réduire le nombre de places en aires d'accueil peu adapté au souhait des ménages et faisant souvent l'objet, en tant qu'équipement collectif, de dégradations. Parallèlement le Grand Besançon propose de s'engager fortement dans la réalisation de terrains familiaux, à l'instar des Communautés de Communes de Morteau et Ornans. Un processus actif de concertation et d'action avec les associations représentatives des gens du voyage est d'ailleurs en cours avant de demander à nouveau la révision du schéma.

II. Modalités d'aménagement des aires

L'aménagement des aires périphériques se répartit entre le Grand Besançon et les communes concernées suivant la délibération du 4 novembre 2005. Ainsi la CAGB réalise les équipements propres à l'opération et situés à l'intérieur de la parcelle, les communes se chargeant de l'extension des réseaux publics jusqu'en limite du terrain d'assiette de l'opération. Le Grand Besançon acquiert alors les terrains viabilisés auprès de la commune.

Les travaux d'aménagement intérieurs de l'aire réalisés par le Grand Besançon sont les suivants :

- Préparation de la plate-forme, terrassement,
- Mise en place des réseaux humides (assainissement, eau potable) et secs (électricité, téléphone...) jusqu'aux points de branchement en limite de parcelle,
- Réalisation des 5 emplacements d'une surface moyenne de 175 m² chacun,
- Réalisation de la voie de circulation interne, pose des bordures et des mats d'éclairage public,
- Pose des enrobés,
- Pose de la clôture.

Un marché à bon de commande a été passé avec la société Bonnefoy afin de réaliser les travaux d'aménagement intérieurs des aires. Parallèlement, un marché a été passé avec la société PSB pour la pose de 2 blocs sanitaires préfabriqués qui sont implantés au centre de l'aire et équipés d'un système de télégestion permettant de facturer aux occupants leurs consommations exactes de fluides. Ainsi, chacun des blocs comprend 2 WC et 2 douches, des arrivées d'eau et d'électricité permettant aux ménages de disposer d'une certaine autonomie. Par ailleurs, il est réalisé sur les aires un ensemble d'équipements et de services (déchets, raccordement aux eaux usées...) donnant aux ménages des conditions décentes de vie, dès lors que les familles s'inscrivent dans un mode d'utilisation normal de ceux-ci.

III. Aire de Saône

Par délibération du 25 janvier 2006, la commune de Saône a confirmé la réalisation de l'aire d'accueil sur le site dit « de la plate-forme » en bordure de la Route départementale 410, ainsi que la réalisation des travaux de viabilisation sous maîtrise d'ouvrage communale, conformément à la délibération du conseil communautaire du 4 novembre 2005 citée plus haut.

Les travaux sont prévus pour être réalisés au cours du dernier trimestre 2008.

En raison, des délais d'acquisition foncière il est prévu en accord avec la commune de Saône de débiter les travaux sur sol d'autrui.

Coût estimatif de l'opération : 251 634,54 €

Chiffrage récapitulatif des travaux en € TTC	
Désignation des travaux	Montant HT
Installation et signalisation de chantier	990,00
Travaux préparatoires et divers	2 574,00
Terrassement	23 240,70
Travaux de chaussée	17 212,80
Travaux de maçonnerie et réseaux souterrains	23 177,39
Equipement électrique	357,19
Fourniture et pose de blocs sanitaires	67 416,80
Hors bordereau	11 000,00
TOTAL GÉNÉRAL HT	145 968,88
T.V.A. 19,6 %	28 609,90
TOTAL GÉNÉRAL TTC	174 578,78

Au montant des travaux s'ajoute le coût d'acquisition de l'assiette foncière viabilisée. Ce montant est estimé globalement à 74 076 € et se décompose comme suit : 65 076 € de travaux de viabilisation et 6 000 € de valeur vénale du terrain hors viabilisation. En dernier lieu, le montant global de transaction tiendra compte des frais de mutation estimés à 3 000 €.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses d'investissement en € TTC	
Charge foncière estimative	71076,00
Frais d'acquisition	3000,00
Travaux	145 968,68
Contrôle technique, SPS	2 000,00
TOTAL HT	222 044,68
TVA *	29 589,86
TOTAL TTC	251 634,54

* pas de TVA sur le montant de l'acquisition foncière (article 1042 du Code Général des Impôts)

Recettes d'investissement en € TTC	
Subvention Etat	106 715,00
Subvention Conseil Général	8 250,00
Subvention CAF Besançon	0,00
Fonds propres CAGB	107 079,68
TOTAL TTC	222 044,68

Pour la réalisation de cette opération, le Grand Besançon devra supporter une dépense TTC de 113 296,56 € après remboursement du Fonds de Compensation de la TVA.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **confirme la création de l'aire de Saône,**
- **valide le plan de financement,**
- **autorise Monsieur le Président à signer les marchés de travaux, les avenants éventuels et tout document relatif à cette opération,**
- **autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions de l'Etat, du Département du Doubs dans le cadre des crédits Cité et de la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon,**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ
Reçu le 28 OCT. 2008
Le Président